

	<b>Composition - Recrutement</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Mode de décision</b>
<p><b>Comité de Coordination (CC)</b></p> <p>cc@...</p>	<p>Conseil d'Administration (CA) : entre 3 et 5 membres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Représentants des coopérateurs : 2 personnes tirées au sort, pour 18 mois. Les personnes sont libres de refuser. 1 des deux personnes au moins ne doit faire partie d'aucun autre organe.</li> <li>Représentants des salariés : 2 salariés, dont 1 fixe pour 12 mois et 1 tournant.</li> <li>Représentants des groupes de travail : 1 par groupe donc 3</li> <li>Représentants des pôles : 1 par pôle donc 2</li> <li>Représentant du CS : 1</li> </ul>	<p>Le CC est l'organe responsable des décisions stratégiques. Il est également le lieu d'échange d'information entre les différents pôles et groupes de travail de BEES coop.</p>	<p>Définir les objectifs et co-construire le plan d'action à 3 ans et en assurer le suivi, en collaboration avec tous les organes de la coopérative</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En lien avec le pôle comptabilité, élaborer le budget annuel prévisionnel à présenter à l'AG en prenant en compte les demandes de chaque organe</li> <li>En lien avec le pôle comptabilité, valider toute dépense de 10,000€ ou plus et de moins de 150,000€</li> <li>Valider toutes les décisions qui engagent la coopérative vers l'extérieur (demandes de subides, prise de part ou participation dans d'autres coopératives,....)</li> <li>Mettre en place une politique d'engagement du personnel (profil de fonction,...)</li> <li>En lien avec le groupe participation, co-construire et valider l'ordre du jour (ODJ) de l'AG</li> </ul> <p>Pour remplir ces missions, le CC peut</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>lancer un comité de pilotage</li> <li>faire appel au sondage pour une décision stratégique ou constitutionnelle</li> <li>en lien avec le groupe participation, faire remonter une décision au niveau constitutionnel et faire appel à l'AG ou à une ATAS</li> </ul>	<p>La prise de décision se fait, en priorité, par le processus de "gestion par consentement".</p> <p>En cas d'impossibilité d'arriver à une décision par consentement et ce après avoir réalisé 2 fois l'entière du processus, il y a un recours au vote. Dans ce cas, la présence d'un facilitateur est requise.</p> <p>En cas de vote, 6 votes sont distribués comme ceci :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le CA - 2 votes</li> <li>les représentants des salariés - 2 votes</li> <li>les membres des groupes de travail, des pôles et du Comité Sociétal n'ont pas de droit de vote.</li> <li>Le vote se fait à la majorité simple (4 votes).</li> </ul> <p>En plus de cela, chaque organe (CA, salariés, tirés au sort) peut décider de manière collégiale que la décision est un danger pour BEES et peut utiliser un droit de véto. Ce droit de véto amène à la convocation d'une AG qui doit se tenir endéans les 21 jours calendriers.</p>
<p><b>Comité Sociétal (CS)</b></p> <p>cs@...</p>	<p>Le Comité sociétal est composé de 3 à 5 personnes. Ces personnes ne peuvent pas avoir de mandat en cours au sein de la coopérative. Leur mandat dure 2 ans, renouvelable 2 fois (soit 6 ans maximum). Un chevauchement entre les différents membres est prévu afin de faciliter la transmission de l'information.</p> <p>La volonté est de rassembler une mixité de profils, incluant idéalement les compétences ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité à vérifier les comptes</li> <li>Expérience et vision historique de BEES (par exemple : être (super)coop depuis 2 ans, avoir été impliqué au minimum un an dans un groupe de travail par le passé</li> <li>Vision sur l'alimentation durable (producteurs, ...)</li> <li>Vision sur l'accessibilité sociale de la BEES (implication associative, ...)</li> <li>Connaissance sur la gouvernance participative</li> </ul> <p>Un appel à candidature sur base du mandat est effectué à l'AG précédant l'élection. Lors de l'AG, l'ensemble des candidats est présenté. L'ancien Comité Sociétal propose une nouvelle équipe sur base des candidatures reçues et des critères ci-dessus.</p>	<p>Le Comité Sociétal est l'organe de suivi de la coopérative.</p> <p>Il veille à la mise en oeuvre de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>sa finalité sociale : rendre l'alimentation durable accessible au plus grand nombre.</li> <li>ses valeurs</li> <li>son fonctionnement participatif</li> <li>sa santé financière : il remplit la fonction de commissaire aux comptes.</li> </ul>	<p>Pour remplir ces missions, le CS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>vérifie la bonne tenue des comptes de la coopérative avant leur validation par l'AG</li> <li>écrit un rapport annuel sur la mise en oeuvre des finalités sociales de la coopérative, annexé au rapport annuel du comité de coordination</li> <li>vérifie le respect du processus participatif</li> <li>vérifie la mise en oeuvre des décisions constitutionnelles et stratégiques</li> <li>peut convoquer une Assemblée Générale s'il le juge nécessaire</li> <li>crée une jurisprudence sur les décisions et les processus mis en oeuvre</li> <li>peut donner son avis sur tout type de décision, sur demande ou proactivement</li> <li>est disponible pour l'ensemble des coopérateurs pour éclairer toute situation vécue comme problématique en lien avec les valeurs</li> </ul>	<p>La prise de décision se fait, en priorité, par le processus de "gestion par consentement".</p> <p>En cas d'impossibilité d'arriver à une décision par consentement et ce après avoir réalisé 2 fois l'entière du processus, il y a un recours au vote. Dans ce cas, le vote se fait à la majorité des deux tiers des membres présents.</p>
<p><b>Conseil d'Administration (CA)</b></p> <p>ca@...</p>	<p>Le CA est composé de minimum 3, maximum 5 personnes. Un profil-type collectif des membres du CA est réalisé.</p> <p>Une séance d'info est organisée par les membres du CC pour informer les candidats administrateurs.</p> <p>Le CC fait une proposition motivée à l'AG pour le renouvellement des administrateurs. L'AG prend la décision finale.</p>	<p>Contrairement à d'autres organisations, BEES coop souhaite un organe de décision stratégique qui implique des acteurs du terrain en plus du Conseil d'Administration élu. L'organe de prise de décision stratégique de BEES coop est donc le Comité de Coordination. Le CA en fait partie.</p>	<p>Le seul domaine où le CA prend des décisions en dehors du CC est la question des ressources humaines (RH). Les décisions sont alors prises en collaboration avec les personnes ressources RH et l'équipe des salariés.</p> <p>Pour rappel, le CC, lui, gère la politique d'engagement du personnel.</p>	<p>La prise de décision se fait, en priorité, par le processus de "gestion par consentement".</p> <p>En cas de désaccord entre le CA et les salariés, les personnes ressources RH/médiation sont convoquées.</p> <p>En cas d'impossibilité de trouver un accord sur l'embauche, le CA a le dernier mot sur l'embauche. Cette décision doit être collégiale : l'ensemble des membres du CA doit être du même avis.</p> <p>Dans ce cas, le CA doit présenter et motiver sa prise de décision devant les salariés et en informer le Comité Sociétal.</p>
<p><b>Pôle BDM</b></p> <p>bdm@...</p>	<p>Le Bureau des membres gère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'inscription et le départ des membres (suivi administratif et légal)</li> <li>l'organisation administrative des shifts (magasin, bureau des membres, groupes de travail)</li> </ul>	<p>Assurer la bonne santé financière de la coopérative</p>	<p>Dans le cadre de ces missions, le BDM peut prendre des décisions sur la situation individuelle des membres et proposer des modifications du ROI.</p>	
<p><b>Pôle comptabilité</b></p> <p>comptabilite@...</p>		<p>Faire connaître le modèle et le fonctionnement de BEES coop vers l'extérieur en général et vers les (futurs) membres en particulier.</p>	<p>Gère l'ensemble des factures, des notes de crédit, des paiements et des comptes en banque, la tenue des comptes et les déclarations TVA. Le pôle comptabilité participe également à l'élaboration du budget et à l'établissement du bilan et du compte de résultats.</p>	
<p><b>Groupe information</b></p> <p>information@...</p>		<p>Faire connaître le modèle et le fonctionnement de BEES coop</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>vers l'extérieur</li> <li>Organisation des visites de groupes</li> <li>Représentation de BEES lors d'événements (stands, conférences,...)</li> <li>Réponse aux demandes d'interviews</li> <li>vers les (futurs) membres</li> <li>Information des membres potentiels via des séances d'information</li> <li>Information des membres via newsletters, affichage en magasin, séances d'information,...</li> </ul>	<p>Ces deux objectifs peuvent être mise en oeuvre via</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Formations</li> <li>Ressources documentaires</li> <li>Proposition de processus de participation innovants</li> <li>Relecture des propositions de sondages</li> <li>Facilitatrices disponibles pour les réunions, chantiers, chambres tirées au sort, AG</li> </ul> <p>Le groupe est également en charge de l'organisation des AG :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation des pôles et groupes pour les points à mettre à l'ordre du jour</li> <li>Co-construction de l'ODJ avec le CC</li> <li>Organisation de la dynamique de participation : animation, accompagnement des proposantes dans leurs propositions</li> </ul>	
<p><b>Groupe participation</b></p> <p>participation@...</p>		<p>Mettre en oeuvre, promouvoir et faciliter la participation des coopératrices aux prises de décisions et à la vie de la coopérative au-delà du supermarché.</p> <p>Soutenir les salariées, les pôles et groupes de travail pour la mise en oeuvre de mécanismes d'intelligence collective.</p>	<p>Proposer des activités conviviales à destination de la communauté de BEES, au sens large :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>organisation de conférences, débats, projection de films, pique-niques, bars, visites de fournisseurs (petites productrices, grossistes),...</li> <li>organisation d'activités de sensibilisation aux thématiques de l'alimentation durable (AD)</li> <li>mise en place d'outils de communication et de sensibilisation sur les modes de consommation, la provenance des produits et des fournisseurs, en lien avec le groupe information</li> <li>mise en place d'actions de solidarité envers la communauté et le quartier de BEES coop</li> </ul> <p>Certaines activités peuvent être réservées aux coopératrices.</p>	
<p><b>Groupe communauté</b></p> <p>communaute@...</p>		<p>Favoriser la création d'une communauté BEES coop, en créant des liens entre les coopératrices, le quartier et les fournisseurs de BEES coop.</p>		

Volontaire